



VILLE DE LA GARDE



ARRETE MUNICIPAL N° 2026 / 0397

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

REF. : HAB/JB/AP/2026

MISAS		
RCS	DGAS	DGS

OBJET : DELEGATION PERMANENTE DE FONCTION ET DE SIGNATURE POUR LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA SPL SAGEP CONSTITUEE POUR LES OPERATIONS CONFIEES PAR LA COMMUNE DE LA GARDE, ACCORDEE A MONSIEUR OLIVIER PEISSE, CONSEILLER MUNICIPAL.

HELENE ARNAUD-BILL, MAIRE DE LA VILLE DE LA GARDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment son article R 433-6,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Olivier PEISSE en qualité de Conseiller Municipal en date du 27 mars 2026,

VU l'article IV.1 du guide de procédures internes pour la passation des marchés de la Société Publique Locale (SPL) « Société d'Aménagement et de Gestion Publique (SAGEP) dans sa version approuvée par son Conseil d'Administration en date du 19 avril 2022,

CONSIDERANT que pour faciliter l'organisation des réunions de la Commission d'Appel d'Offres de la SPL SAGEP spécifiquement constituée pour les opérations confiées par la commune de La Garde, madame Le Maire, Présidente de ladite commission, peut désigner par arrêté l'élu qui sera chargé de la représenter.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Olivier PEISSE, Conseiller Municipal, est désigné en qualité de représentant de madame le Maire, Présidente de la Commission d'Appel d'Offres de la SPL SAGEP spécifiquement constituée par les opérations confiées par la commune de La Garde.

ARTICLE 2 : En sa qualité de représentant de la Présidente de cette commission, délégation de fonction et de signature est attribuée à Monsieur Olivier PEISSE sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente, pour accomplir toutes les formalités et conduire les missions dévolues à la Commissions d'Appel d'Offres de la SPL SAGEP spécifiquement constituée pour les opérations confiées par la commune de La Garde.

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20260708-ARR2026070397-AU
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Hôtel de Ville • BP 121 • 83957 La Garde Cedex • 04 94 08 98 00 • contact-mairie@ville-lagarde.fr • ville-lagarde.fr • Rejoignez-nous !   

Publié le : 10/07/2026 18:00 (Europe/Paris)

Collectivité : La Garde - Var

https://www.ville-lagarde.fr/documents_administratifs/71545



Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Olivier PEISSE. Il sera transmis à Monsieur le Préfet du Var et sera reproduit intégralement sur le registre ouvert à cet effet. Il sera affiché sur les panneaux installés à cet usage dans la mairie. Il sera communiqué, sous forme d'un donner acte au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

FAIT A LA GARDE, le 8 juillet 2026

LE MAIRE,



Hélène ARNAUD-BILL

Notifié à l'intéressé le : 10-07-2026

Signature :



VOIES ET DELAIS DE RECOURS :

En application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification / publication auprès du Tribunal administratif de TOULON, des recours suivants :

-un recours gracieux à l'attention de Madame Le Maire, Hôtel de Ville, BP121, 83957 LA GARDE CEDEX

-un recours contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de TOULON, 5 rue RACINE BP 40510, 83041 TOULON CEDEX

le tribunal peut être saisi en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet –

www.telerecours.fr

